



Locataire d'une association

Par **Inabilac**, le **02/04/2011** à **21:18**

Bonjour,
locataire d'une asso loi 1901 qui veut me mettre dehors à la fin du bail. En fait ils me remplaceraient par une personne de leur asso qui leur donnera un loyer déguisé... Sinon ils parlent de vendre mais très cher! Qui plus est c'est une asso factice enregistrée en France alors qu'ils sont tous suisses allemands et ni ne vivent ni ne parlent français. De plus l'asso n'a pas de réunion depuis des années...

Peuvent-ils me mettre dehors dans ces conditions?

Que puis-je faire pour m'en protéger avant?

S'ils vendent, en ont-ils le droit? En tant qu'asso loi 1901 Française de vendre et que des étrangers récupèrent l'argent? (ils sont déjà propriétaires de plusieurs maisons ici!!)

La fin de mon bail est dans 2 ans mais j'ai déjà une belle pression de leur part!

La situation est compliquée mais j'en suis même venu à vouloir les dénoncer tant leurs pratiques sont exécrables, c'est quasiment une secte!

Merci de me répondre,...

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **21:37**

[citation]La fin de mon bail est dans 2 ans mais j'ai déjà une belle pression de leur part!
[/citation] donc vous attendez de voir si vous recevez un congé en LRAR ou par huissier.
Refusez le contact avec eux